



Par : [fleuryli](#)

Publié : 29 juin 2010

Télévision, internet et téléphone : la solution EBL

Le raccordement EBL prend corps. L'assemblée communale du 28 juin 2010 a pris les décisions nécessaires.

Courchapoix disposera donc de 2 fournisseurs d'accès aux réseaux numériques, Swisscom et EBL.

Décision de l'assemblée :

L'assemblée communale du 28 juin 2010 a pris connaissance du projet de convention entre la commune, par son service électrique, et EBL concernant l'utilisation du réseau électrique et a donné compétence au conseil communal pour finaliser l'accord. Cette proposition a été acceptée.

Cela signifie que les câbles de distribution reliés à la fibre optique EBL passeront par les tubes souterrains ou par les poteaux électriques pour amener télévision, internet et téléphone chez les futurs abonnés à EBL et Cablecom.

Quel est la suite du projet ?

Toute personne intéressée peut s'annoncer à EBL Telecom, rue de la Vauche 6, 2800 Delémont, 032 421 40 50, info@ebl.bl.ch

Pour les bâtiments déjà reliés à la SCTC, il n'y a pas de taxe d'entrée à payer.

Pour les bâtiments qui ne sont pas reliés actuellement au réseau de la société coopérative de télévision de Courchapoix, SCTC, une taxe de 1500.- permettra le raccordement.

Pour favoriser ce raccordement, en tenant compte de l'effort financier consenti pour le raccordement Swisscom, l'assemblée communale a pris la décision suivante :

Pour échelonner le montant de la taxe du raccordement au réseau EBL, une avance financière peut être demandée à la commune. La somme empruntée sera remboursable en 4 tranches annuelles, soit 3x 400.- et 1x 300.-, par exemple. La durée du remboursement peut être écourtée. Elle n'excédera pas 4 ans.

Il s'agit donc pour les personnes intéressées de renvoyer au plus tôt la proposition de contrat reçue, ou de prendre contact avec EBL.

Calendrier :

D'ici fin juillet, nous saurons combien de raccordements sont pris en compte et les travaux seront effectués en septembre avec mise en service en octobre si tout se passe normalement.

Résiliation d'autres abonnements

Les abonnements ADSL peuvent être résiliés dans un délai de deux mois, à partir de la fin d'un mois. Les abonnements numériques Swisscom peuvent se résilier après une année d'abonnement.

Pour la SCTC, R. Bürki et J. Leanza.